

faute chez eux ce qui mérite des éloges, parce que l'on est trop avide ou trop ignorant pour comprendre et distinguer ce qui doit être censuré et ce qui ne doit pas l'être.

" Il y a encore pour les instituteurs des déboires dans la société au milieu de laquelle ils sont obligés de vivre. Quels que soient leurs talents ou leur mérite, ou le rang qu'ils ont droit d'occuper dans cette société, ou les voit souvent négligés, abandonnés. S'il arrive que l'instituteur soit bien vu de son voisinage, c'est souvent aux dépens de ses principes ou de son caractère. C'est ordinairement une chose rare de voir avec un compagnon un instituteur pieux et intelligent, ou d'entendre dire qu'il a un ami, si ce n'est, parfois, dans quelqu'autre éloigné du lieu de sa résidence. C'est presque un événement dans sa vie que d'être invité chez un voisin à dîner ou à prendre le thé ; et vous verrez toujours qu'il n'est visité par personne. Il aura même été plusieurs années dans sa situation, il sera personnellement connu de tous les notables de l'endroit, et respecté même, comme instituteur capable, par tous les habitants, sans pour tout cela avoir un seul ami dans un rayon de plusieurs milles. Cet état de choses est assurément bien déplorable, et ne devrait pas être souffert plus longtemps.

" Les difficultés qui se rattachent à l'avenir ne sont pas en petit nombre. Il y a le temps de la vieillesse auquel il faudrait songer.

" Se trouvant engagé dans la carrière de l'enseignement, l'instituteur la suivra peut-être bien des années, minuscule rétribué, s'il est encore capable de faire tout ce qu'on exige de lui, bien qu'au prix de plus grands sacrifices, s'il ne néglige rien dans l'accomplissement de son devoir, si ceux qui l'emploient sont contents de lui, et trouvent que ce qu'il a perdu en activité et en énergie est plus que compensé par ce qu'il a gagné en expérience et en piété ; cependant, au premier moment, ce même instituteur sera laissé sans emploi, sans moyens d'existence pour ses vieux jours. Par rapport au manque de ressources, il faut dire qu'il arrive fréquemment que l'instituteur n'a pour toute rétribution que la misérable somme d'un chelin à deux chelins par jour, qui souvent ne lui est pas payée à son échéance. On pourra lui dire amicalement, sous forme d'avise, qu'il devrait faire assurer sa vie ou se faire membre de quelque société de secours mutuels. Mais comment pourrait-il le faire ? Son salaire suffit rarement pour rencontrer ses dépenses, ou bien, malgré toute l'économie possible, il se sera tellement endetté qu'il aura perdu tout crédit. Il pourrait vouloir prendre avantage de quelqu'annuité ou allocation du gouvernement. Mais que faire ? il n'y en a pas. Eh bien ! toutes ces choses ne lui créent-elles pas des difficultés, et ne doivent-elles pas donner existence aux soucis, et les entretenir ? Ne sont-elles pas suffisantes et plus que suffisantes pour empêcher les jeunes gens des deux sexes de se livrer à la profession de l'enseignement ? Plus d'un instituteur n'a avoué à moi-même que, s'il fut connu, ayant de se donner à l'enseignement, les difficultés de tout genre qui accompagnent cette profession, il aurait mille fois préféré tenir la charrue, ou manier la bêche et la pioche. Les comptes-rendus des inspecteurs font voir des rapports, entre l'imperfection de nos écoles et la condition des instituteurs, du caractère le plus déplorable. On trouve qu'il n'existe que peu de bonnes écoles. L'une des principales causes auxquelles ces déficiences sont attribuées, c'est que l'instituteur d'une école élémentaire est communément dans une position qui, comme nous l'avons déjà dit, ne lui rapporte ni honneur ni émolumens. Il n'a, en conséquence, que de faibles connaissances, même dans les

premiers rudiments de l'enseignement, que des idées étroites de ses devoirs, et que bien peu d'habileté pour les remplir.

" En vérité, pour un homme qui a des connaissances quelconques, ne fût-ce que dans l'enseignement élémentaire, il n'y a certainement rien qui puisse l'engager à échanger la certitude qu'il a d'une honnête aisance dans un emploi subordonné dans le commerce, pour une place d'instituteur dans une école élémentaire sous le régime actuel. On parle beaucoup maintenant, tant dans notre parlement qu'en dehors, de l'établissement d'écoles normales et d'écoles modèles pour former des instituteurs : mais, à moins qu'on ne fasse aussi des efforts pour changer la condition du maître d'école, les jeunes gens instruits se jetteront nécessairement dans le commerce ou dans d'autres professions plus lucratives.

" Notre gouvernement a sagement prévu le danger qu'il y avait pour l'éducation de laisser l'instituteur à la merci des ressources locales seulement, et il a, en conséquence, pourvu par une loi à une partie de son salaire. Mais l'allocation provinciale est loin d'être suffisante.

" L'instituteur devrait être pourvu d'une maison gratuitement, et, s'il était possible, du combustible nécessaire et d'un jardin.....

" Je doute fort que notre gouvernement, ni cette partie de nos concitoyens qui est en état de juger des choses, connaissent le peu d'intelligence, d'éducation et d'aptitude à l'enseignement que possèdent nos instituteurs des deux sexes. J'ai examiné, à plusieurs reprises, une école dont le maître ne connaît pas même la différence du sou de l'i dans pin et dans fine. Un autre ne connaît pas l'usage des planches de démonstration dans l'enseignement ; un troisième s'est montré incapable de questionner ses élèves sur les leçons les plus simples qu'ils apprennent. Une bonne moitié des instituteurs de mon circuit sont incapables de questionner leurs élèves sur ce qu'ils lisent, d'une manière profitable. En enseignant l'arithmétique, par exemple, plusieurs ne peuvent en expliquer les opérations, encore moins les principes, même ceux des règles les plus simples. Voyant cela, j'ai eu, en plusieurs occasions, à expliquer sur une planche la valeur locale et relative des chiffres dans la numération, au maître comme à l'élève. En vérité, j'ai trouvé bien peu d'instituteurs qui puissent expliquer correctement la simple opération de la soustraction, lorsqu'il s'agit d'emprunter. Même, il y a beaucoup d'instituteurs, possédant des diplômes de 1^{re} et de 2^{me} classe, qui ne sont pas capables d'expliquer et de démontrer les mots techniques les plus usités dans les matières qu'ils enseignent. Dès l'origine cette incapacité notoire d'un grand nombre d'instituteurs fut pour moi un sujet d'étonnement ; mais, maintenant que je suis mieux renseigné sur la manière dont ils reçoivent leur éducation, sur les circonstances dans lesquelles ils sont placés, et les difficultés contre lesquelles ils ont à lutter, ma surprise est bien diminuée ; ce qu'il y a d'étonnant, c'est qu'il y en ait autant qui soient en état de faire ce qu'ils font pour l'éducation de notre jeunesse."

Rectification

En publiant une liste des ouvrages canadiens que le Surintendant donne en prix dans les écoles, nous avons omis deux œuvres importantes : *l'Instruction publique* par M. Chauveau et *Jean Rivard* par M. Gérin-Lajoie.

Ces deux livres diffèrent de genre, mais l'un et l'autre sont justement populaires.